

Mode d'emploi ED SPI

Attention

- La présence est obligatoire à toutes les journées ou demi-journées composant le module choisi.
- Toutefois, si, pour une raison professionnelle, vous deviez manquer un cours, il vous faut impérativement fournir un justificatif au secrétariat de l'ED pour les modules SPI ou au secrétariat du Collège pour les modules OSP.
- 1 seule absence justifiée par module sera accordée.
- Si vous manquez plus d'une demi-journée, votre module ne sera pas validé.



Olivier Le Moal

Informations

Si vous souhaitez faire une demande de dispense de module, adressez au secrétariat de l'ED, par email, une demande justifiée (cause de la demande, nombre de modules souhaités, etc).

Si vous souhaitez faire valider des formations « hors » école doctorale (formations spécifiques, écoles d'été, écoles scientifiques, séminaires, etc), adressez au secrétariat de l'ED, par email, une demande de validation accompagnée d'un descriptif de la formation envisagée. Puis, une fois la formation accomplie, transmettez au secrétariat de l'ED une attestation de validation ou une attestation de participation.

Liens de navigation

[Inscriptions aux modules de l'ED SPI](https://spi.ed.uca.fr/formation-doctorale/modules-de-led-spi/inscriptions-aux-modules-ed-spi)(<https://spi.ed.uca.fr/formation-doctorale/modules-de-led-spi/inscriptions-aux-modules-ed-spi>)

[Dispenses](https://spi.ed.uca.fr/formation-doctorale/modules-de-led-spi/dispenses)(<https://spi.ed.uca.fr/formation-doctorale/modules-de-led-spi/dispenses>)

<https://spi.ed.uca.fr/formation-doctorale/modules-de-led-spi/mode-demploi-ed-spi>(<https://spi.ed.uca.fr/formation-doctorale/modules-de-led-spi/mode-demploi-ed-spi>)